



Conseil communal de Servion

Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019

Président :	M. Philippe Chaubert	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Carlos Alves	
Ouverture de la séance :	20h00	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	48
	Quorum :	25
	Présents :	42
	Excusés :	6
	Absents :	0
	Assermentés en séance :	0
	Majorité de séance :	22
1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 26 août 2019	<p>Après avoir procédé à l'appel, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p> <p>M. Raymond Vauthy demande d'insérer au point 9. Du procès-verbal de la dernière séance le terme « ondes millimétriques » à la place de « ondes millimétrées.</p> <p>Le procès-verbal du 26 août 2019 modifié selon ci-dessus est accepté à la majorité avec une abstention.</p>	
2. Communications du Bureau du conseil	<p>Le président, M. Philippe Chaubert annonce que, depuis fin août, le Bureau s'est essentiellement consacré aux votations. La secrétaire et le président ont participé à une formation Votelec. Grâce à la collaboration de plusieurs conseillers venus prêter main-forte, le dépouillement des votes pour le Conseil des Etats et le Conseil national était terminé déjà à 13 heures, ce qui plaçait Servion dans les dix premiers pourcents des communes du canton ayant terminé le dépouillement.</p> <p>Le 19 novembre aura lieu la rencontre annuelle avec le Préfet qui, cette année, se fait de pair avec la commune de Belmont.</p>	
3. Préavis n° 05/2019 – l'arrêté d'imposition pour l'année 2020	<p>M. Eric Dammköhler, rapporteur de la commission des finances, rappelle que, à partir de janvier 2020, le coût de l'aide et des soins à domicile (AVASAD) sera pris en charge</p>	

	<p>par le Canton, ce qui engendrera une baisse des charges communales, équivalent à 1.5 points de l'impôt communal. Cependant, la commission souligne que si Servion baissait son taux d'imposition, ceci aurait comme conséquence une diminution de la participation du canton à la péréquation, estimée à plus de CHF 80'000.- pour notre commune. La commission des finances est d'avis que la commune aura prochainement à faire face à une augmentation des dépenses pour la facture sociale (estimée à plus de CHF 30'000.-) et les montants versés à l'APERO (env. CHF 60'000.-), l'ASIJ (CHF 22'000.-) et le Centre sportif de Malley (CHF 24'280). Jugeant que l'augmentation future du taux d'imposition est inéluctable, la commission des finances souhaite maintenir le taux actuellement en vigueur afin de ne pas subir une très forte hausse le moment venu.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité.</p> <p>Avec une objection, le préavis est accepté à la majorité.</p>
<p>4. Préavis n° 6/2019 – la réglementation du survol du territoire communal par des aéronefs (drones) par l'ajout d'un article au règlement communal de police</p>	<p>Mme Sandra Gasser lit le rapport de la commission ad hoc. Le préavis municipal n'a suscité ni d'objection, ni de commentaire particulier de sa part.</p> <p>M. Pascal Neidhart aimerait savoir combien de personnes ont présenté une demande de survol du territoire. Le syndic lui répond que quelques personnes en ont fait la demande. Il explique que le but de la réglementation est surtout préventif, dans le sens qu'elle doit protéger les citoyens de toute intrusion par des drones dans leur vie privée.</p> <p>M. Olivier Bonvin, membre de la commission, souligne qu'il existe un règlement fédéral qui interdit à des drones de s'approcher à moins de 150 mètres d'une zone d'habitation de plus de vingt personnes. Le règlement communal stipule une distance de 300 mètres. Si la loi fédérale ne laisse aucun doute à ce sujet, c'est dans un but de protection de ses habitants que la commune a souhaité inclure cet article dans son règlement.</p> <p>M. P. Neidhart s'enquiert de la prise de photos par des hélicoptères. Le président relève que les campagnes de photos par des survols d'hélicoptère sont inscrites dans la feuille des avis officiels.</p> <p>Le rapport de la commission est accepté à la majorité avec une objection.</p> <p>Avec deux objections et une abstention, le préavis est également accepté.</p>
<p>5. Préavis n° 7/2019 – la naturalisation suisse et vaudoise dans la Commune de Servion</p>	<p>Rapportant également pour la commission ad hoc, Mme S. Gasser annonce que la commission a trouvé qu'un an de séjour dans la commune constituait un délai</p>

	<p>relativement court, mais souligne que cette durée est le maximum qui peut être requis puisqu'elle figure dans la loi sur le droit de cité vaudois.</p> <p>Le rapport de la commission est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis est accepté à l'unanimité.</p>
<p>6. Postulat J. Berger – Pour l'étude de l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux</p>	<p>M. Jérôme Berger prend la parole pour annoncer que son postulat contenait une faute rédactionnelle dont il s'excuse. Il explique que le but consiste à demander à la municipalité non de poser des panneaux solaires, mais d'examiner, comme d'autres communes de la région l'ont fait, la possibilité d'en poser sur certains bâtiments.</p> <p>Le président explique les alternatives du conseil envers un postulat. Il appartient au conseil d'ouvrir la discussion à ce propos et soit de refuser le postulat, soit de le renvoyer à la municipalité avec un délai maximum d'un an pour y répondre, ou de nommer une commission chargée d'en examiner l'opportunité.</p> <p>M. J. Heinonen commente que si l'installation de panneaux solaires est relativement couteuse, il s'agit de bien cibler la pose et de profiter d'en installer lors de toute nouvelle construction.</p> <p>Le président demande si le conseil souhaite nommer une commission chargée d'examiner le postulat avant envoi à la municipalité.</p> <p>Tel n'étant pas le cas, le conseil vote, avec une abstention, de renvoyer le postulat à la municipalité.</p> <p>Le syndic ajoute qu'une offre a déjà été établie et une réponse reçue pour procéder à une étude de tous les bâtiments communaux. Un complément d'information à ce sujet suivra ultérieurement.</p>
<p>7. Informations des délégations aux associations intercommunales</p>	<p>ASIJ – M. J. Berger annonce que l'ASIJ (Association scolaire intercommunale du Jorat) s'est réunie le mercredi 17 septembre à Ropraz. Plusieurs crédits ont été votés ainsi que le budget 2020. En un an, les charges ont augmenté d'un million de francs et se montent actuellement à plus 27 millions de francs y compris une somme pour crédit d'étude. Le sujet des transports a été rediscuté, certains enfants de Servion se trouvant avec moins d'une demie heure pour manger, et un seizième bus ajouté à la flotte. Une séance est planifiée prochainement pour voter le crédit de 37,5 millions de francs pour le nouveau collège de Carrouge.</p> <p>AISFE (Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat Mézières - Essertes) – rien à signaler.</p> <p>ORPC – M. Hermann Olivetta annonce que lors de la séance du conseil intercommunal de l'ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile), le 26 septembre, un</p>

	<p>préavis a été voté pour le budget 2020, qui est de CHF 1'751'495.-, ce qui représente la somme de CHF 23.50 par habitant. Le bureau de la protection civile de Forel est maintenant fonctionnel. La PCI (protection civile) a été sollicitée à maintes reprises durant l'année, en particulier lors de la fête du centenaire de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes (FVJC) à Savigny ainsi qu'à la Fête des Vignerons à Vevey.</p> <p>Conseil intercommunal des déchets carnés – rien à signaler</p>
<p>8. Communications de la Municipalité</p>	<p>Le syndic, M. Cédric Matthey, annonce qu'il n'a que quelques dates à communiquer. Il s'agit notamment des Fenêtres de l'Avent des 4 décembre à 16h30 au collège des Gollies, 6 décembre à 18h30 à la Place des Tilleuls de Les Cullayes (avant le conseil communal) et du 7 décembre de 16h00 à 19h30 au Zoo, organisée par le Rotary Club. Ce jour est également la journée des aînés. Le 14 décembre est le jour du marché de Noël, avec la distribution des sapins à Les Cullayes et le jeudi 19, le Noël des enfants à la chapelle de Servion.</p> <p>Il ajoute qu'étant absent pour des raisons professionnelles il sera remplacé par M. René Padrun, vice-syndic, lors du dernier conseil de l'année le vendredi 6 décembre.</p> <p>STEP et collecteurs, service des eaux, défense</p> <p>M. R. Padrun, municipal, annonce que les panneaux photovoltaïques qui ont été posés à la STEP sont en fonction depuis 1 mois et deux jours. L'énergie produite sert à couvrir en partie les propres besoins du site et n'est pas revendue.</p> <p>Instruction publique, routes</p> <p>M. Yves Boand, municipal, présente quelques chiffres concernant le réseau APERO (Accueil petite enfance région Oron), reconnu en 2009 par la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants). Lors de la séance du 2 octobre à Vucherens, le budget 2020 a été accepté. Les enfants de 4 à 8 ans, qui correspondent aux années scolaires 1 à 4P, ainsi que les 9 et 10 ans (5P et 6P), sont accueillis trois fois par jour. Les 11 et 12 ans (7P et 8P) sont pris en charge à midi et l'après-midi. Quant aux 13 à 15 ans, ils sont accueillis seulement à midi. Les différentes structures de l'APERO répondent aux besoins de 750 familles (1'230 enfants par semaine). Les charges de fonctionnement pour 2020 sont couvertes à 53% par les parents, 28% par les communes et les 19% restants par le canton. Pour 2020, 83% des charges correspondent aux frais du personnel (260 personnes).</p> <p>La projection à 5 ans ne prévoit pas de changement pour la garderie qui conserve 132 places en 2023.</p>

	<p>Pour l'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) cependant, le nombre de places passe de 339 places en 2019 à 411 places en 2023. Quant à l'évolution des coûts, ceux-ci passent de CHF 130.- par habitant en 2019 à CHF 150.- en 2020 ; CHF 160.- en 2021 ; puis CHF 185.- en 2022, pour atteindre CHF 205.- en 2023.</p>
<p>9. Propositions individuelles et divers</p>	<p>Puisqu'il n'y a aucune proposition individuelle, le président saisit l'occasion pour souligner l'efficacité de notre municipalité et une boursière prévoyante qui a anticipé la décision de ce conseil sur l'arrêté d'imposition et a pris le soin d'imprimer le budget pour 2020 qui sera voté lors de la prochaine séance du conseil.</p> <p>Chaque conseiller est prié de prendre possession de son exemplaire et économiser ainsi les frais de port qu'aurait occasionné un envoi postal.</p>
<p>10. Clôture de la séance :</p>	<p>La séance est levée à 20h40. Prochaine séance : le vendredi 6 décembre 2019 à 20 heures. Elle sera précédée, à partir de 18h30, par la fenêtre de l'Avent qui a lieu sur la place des Deux Tilleuls.</p>